

CONTRAT DE SPONSORING



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Club Nautique Neuvilleois - Place Joffre 86170 NEUVILLE-DE-POITOU

M. François GUIMBARD, président de l'association

Agrément n° 86.528 du 09/03/70 - Siret : 781 546 932 00018

ci-après dénommée L'Association,

D'une part

ET

VOTRE ENTREPRISE – Adresse 86 ??? VILLE

Nom et qualité du responsable

SIRET : ?

ci-après dénommée L'Entreprise,

D'autre part

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'Association est un club de natation estivale fédérant plus de 300 adhérents autour de diverses activités nautiques et ayant une action sociale et de formation auprès des habitants du Neuvilleois.

L'Entreprise, désireuse de s'associer aux valeurs liées à la pratique de la natation et plus particulièrement à celles de l'Association a souhaité lui apporter son concours.

L'Entreprise apporte son soutien, financier ou en nature, à l'Association pour la période du 1^{er} avril 2015 au 1^{er} avril 2016 suivant la grille tarifaire appliquée par l'Association (cf. Annexe 1)

ARTICLE 2 : Soutien de l'association

2.1. Choix n°1 : Soutien financier

L'Entreprise a choisi l'offre du pack _____ pour un montant de _____ € (détails en Annexe 1).

L'Association s'engage à appliquer les réductions et avantages mentionnés à l'Entreprise.

L'Association s'engage à organiser au minimum un Défi inter-entreprises entre le 27 avril 2015 et le 17 octobre 2015.

L'Entreprise remettra une somme par chèque ou par virement bancaire à L'Association.

L'Association transmettra son numéro de compte avec un RIB à L'Entreprise.

2.2. Choix n°2 : Soutien en nature

L'Entreprise choisit d'offrir des avantages en nature à l'Association dont elle choisira l'emploi :

- Pour le Défi inter-entreprises
- Pour la période citée en Article 1
- Pour toute autre action ou période de son choix.

Elle établira une facture à l'ordre du « Club Nautique Neuvilleois ». Elle détaillera les prestations offertes, les montants de chacune et le montant total. Sur le montant total sera apposée la mention « OFFERT ».

L'Entreprise remettra la facture à l'Association afin de pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôts.

L'Entreprise s'engage à fournir les éléments demandés par l'Association afin que celle-ci puisse assurer ses propres obligations dans un délai maximum d'un mois à compter de la signature de la présente convention (fournitures des éléments de communication, des informations relatives à l'Entreprise...).

ARTICLE 3 : Obligations de L'Association



3.1 : Diffusion de l'image de l'Entreprise sur les supports de communication

Suivant l'offre choisie, L'Entreprise fournira son logo officiel en haute définition et une banderole officielle dont la réalisation est à la charge de l'Entreprise, à la signature du présent contrat. Le logo sera présent sur les supports de communication du club (site internet, affiches, flyers, programme....) et des manifestations.

L'Entreprise sera nommée et présentée à chaque évènement du club.

3.2 : Accès privilégié aux manifestations

L'Entreprise et ses collaborateurs seront invités à chaque évènement du club par mail à l'adresse mail fournie lors de la signature du présent contrat durant la période d'activité du club du 27 avril 2015 au 17 octobre 2015.

3.3 : Mise à disposition d'espaces

Des supports de communication pourront être fournis par L'Entreprise à l'Association pour une distribution lors de manifestations de l'Association ou pour une présentation pendant la saison entière sur les lieux de passage de l'Association (club house). Un stand lors des manifestations organisées par l'Association pourra leur être réservé sur demande et dans la mesure possible.

ARTICLE 4 : Assurances

L'Association s'engage être assurée pour la période définie dans l'Article 1.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

La convention est valable du 1^{er} avril 2015 au 1^{er} avril 2016. Elle sera renouvelable chaque année sur proposition de l'Entreprise ou de l'Association.

ARTICLE 6 : Résiliation et annulation de l'action

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait à ses obligations contractuelles.

En cas d'annulation de l'action décrite à l'article 1 susvisé, l'avantage offert par L'Entreprise à L'Association devra être restitué.

Fait à POITIERS, le ??/ ??/2015 en deux exemplaires originaux

Signature des représentants des deux parties

Pour L'Entreprise

Pour L'Association

Annexe 1 : grille tarifaire

	Pack DÉFI	Pack BRONZE	Pack ARGENT	Pack OR
Participation au Défi	1 équipe de 5	1 équipe de 10 ou 2 équipes de 5	1 équipe de 10 ou 2 équipes de 5	1 équipe de 10 ou 2 équipes de 5
Pot de clôture	5 équipiers + 5 invités	10 équipiers + 10 invités	10 équipiers + 10 invités	10 équipiers + 10 invités
Logos sur site internet	×	✓	✓	✓
Logos tous supports	×	×	✓	✓
Banderoles aux évènements club	×	×	✓	✓
Réduction sur la licence CNN Adulte	×	10% sur 5 licences 6 mois	10% sur 10 licences 6 mois	15% sur 20 licences 2 ou 6 mois
Entrée piscine durant toute la saison avec prise de licence	×	✓	✓	✓
Tarif	100 €	200 €	400 €	800 €
Votre avantage fiscal de 60%	0 €	120 €	240 €	480 €
Coût réel	100 €	80 €	160 €	320 €